

METADONNEES

Intitulé exact : N/A

Alias : *De Freitas*

Thème : *Judicial Review*

Mots-clés : Proportionnalité ; liberté d'expression ; *judicial review*

Résumé des faits :

À Antigua-et-Barbuda, le *Civil Service Act 1985* interdit aux fonctionnaires d'État de participer à des débats et manifestations publiques.

Un fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture est sanctionné pour avoir participé à plusieurs manifestations.

Il conteste ces sanctions sur le fondement des dispositions de la Constitution d'Antigua-et-Barbuda qui garantissent les libertés d'expression et d'association.

Question(s) de droit :

L'interdiction générale et absolue de participation à des débats et manifestations publiques imposé aux fonctionnaires d'État d'Antigua-et-Barbuda porte-t-elle une atteinte disproportionnée à leur liberté d'expression et d'association ?

Solution(s) :

À l'unanimité de ses membres, la Commission judiciaire du Conseil Privé considère que l'interdiction générale et absolue de participation à des débats et manifestations publiques imposée aux fonctionnaires d'État d'Antigua-et-Barbuda viole de manière disproportionnée leur liberté d'expression et d'association.

Principe(s) dégagé(s) :

Lord Clyde dégage, d'un ensemble de décisions rendues dans d'autres États du Commonwealth et notamment de la décision zimbabwéenne *Retrofit (Pvt.) Ltd. v. Posts and Telecommunications Corporation* [1996] 4 L.R.C. 489, les trois étapes d'un test de proportionnalité : l'objectif poursuivi par la mesure doit être suffisamment important pour justifier une atteinte à un droit fondamental ; la mesure elle-même doit être objectivement et rationnellement susceptible de permettre la réalisation de cet objectif ; l'atteinte portée au droit fondamental doit être aussi minimale que possible.



Citation(s) importante(s) :

- Clyde LJ : « *In determining whether a limitation is arbitrary or excessive [the judge] said that the Court would ask itself: “whether: (i) the legislative objective is sufficiently important to justify limiting a fundamental right; (ii) the measures designed to meet the legislative objective are rationally connected to it; and (iii) the means used to impair the right or freedom are no more than is necessary to accomplish the objective”. »¹*

Postérité :

- Jusqu'à la décision *Bank Mellat v HM Treasury* [2013] UKSC 39, le test établi par Lord Clyde est systématiquement cité pour expliciter les étapes d'un test de proportionnalité (ensuite complété par une quatrième étape imposant de mettre en balance les intérêts de l'individu et ceux du groupe par *R (Quila) v Secretary of State for the Home Department* [2011] UKSC 45).

Références extérieures :

- N/A

¹ « Pour déterminer si une atteinte est arbitraire ou excessive, [le juge] a considéré que la juridiction devait se demander : ‘si (i) l’objectif poursuivi par la mesure est suffisamment important pour justifier une atteinte à un droit fondamental ; (ii) les mesures mises en place pour atteindre cet objectif lui sont rationnellement connectées ; et (iii) les moyens employés pour porter atteinte au droit ou à la liberté ne vont pas plus loin que nécessaire pour atteindre cet objectif. »

